

---

Résumé de la pétition de la société républicaine d'Argenton demandant une exception à la loi sur l'exportation, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Résumé de la pétition de la société républicaine d'Argenton demandant une exception à la loi sur l'exportation, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 96;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39161\\_t1\\_0096\\_0000\\_7;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39161_t1_0096_0000_7;)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

**Le citoyen Agricole More fait don à la patrie d'une somme de 50 livres, prix de sa croix de Saint-Louis, qu'il a vendue aussitôt que la République a été décrétée.**

Insertion au « Bulletin » (1).

**Charles-François Lecour, cultivateur français, fait hommage à la patrie d'un traité sur les moyens de régénérer et d'améliorer l'agriculture.**

**Mention honorable et renvoi au comité d'agriculture (2).**

*Suit la lettre du citoyen Lecour (3).*

« Citoyen Président,

« J'adresse à la Convention nationale, par ton organe, mes opinions naturelles et politiques sur les moyens de régénérer et d'améliorer l'agriculture dans la République française. Je désire que tu trouves ce petit ouvrage digne d'être lu au sein de la Convention, sinon en tout, mais du moins en partie parce que je présume que mes observations contiennent des principes conformes au gouvernement républicain français.

« Salut et fraternité,

« LECOUR, cultivateur français, chaussée de Versailles, n° 4, à Passy.

« Passy, ce 5 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible. »

**Une citoyenne divorcée fait don à la Convention d'une médaille à l'effigie de Capet. Elle le fait avec d'autant plus de plaisir que cette médaille lui retrace le despotisme du mariage.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

**La Société républicaine d'Argenton demande une exception à la loi sur l'exportation, en faveur de ceux qui ont montré depuis la Révolution un attachement inviolable à la République, et dont le caractère politique et moral soient également bons (5).**

**Les administrateurs du district d'Avranches annoncent à l'Assemblée qu'ils vont faire les plus grands efforts pour exterminer les tyrans.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (6).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 146.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 146.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 828.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 147.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

*Suit la lettre des administrateurs du district d'Avranches (1).*

*Les administrateurs du district d'Avranches, au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Granville, 29 brumaire de l'an II de la République française.

« Citoyen Président,

« Annoncez à la Convention que les brigands, repoussés vigoureusement à Granville, se sont retirés à Avranches, que la division s'est mise parmi eux au point d'être plutôt disposés à tirer sur leurs chefs qu'à marcher contre les républicains. Nous nous étions trompés, sans doute, en assurant que le département de la Manche serait leur tombeau; ils n'ont pas voulu lui laisser cet honneur, ils ont évacué Avranches le 28 et le 29 au matin, et se sont reportés vers le département d'Ille-et-Vilaine par Pontorson. Nous ignorons à quels bras sont réservés l'honneur et la satisfaction de les exterminer, mais nous croyons qu'ils doivent être suivis de près et qu'en les cernant d'une manière convenable, c'en est fait de toute la prétendue armée catholique et royale. De la vigueur, de l'intelligence et de l'ensemble la République triomphante est débarrassée du dernier de ces brigands.

« Nous n'essayerons pas de présenter à la Convention nationale le tableau de toutes les horreurs commises par ces scélérats; ils ont épuisé en faveur de leur sainte religion et de la sacrée royauté toutes les atrocités imaginables et il ne reste à cette horde infâme que l'horreur du désespoir; la misère et la famine la poursuivent partout; partout elle éprouve ce que peut un peuple libre, mais jamais elle n'avait connu comme à Granville, la force et l'énergie du peuple français. Il ne manquait à la ville d'Avranches que les moyens physiques pour faire éprouver le même sort à ces misérables, foris de leur artillerie, de leurs canonniers marins et de leurs positions. Les Granvillais les ont foudroyés, et nous partageons leur triomphe. Quelle victoire pour la République le jour où la prise de Granville aurait fait pleurer sur son sort! (*sic*).

« Citoyen Président, nous le répétons, ces misérables sont en déroute, l'occasion est favorable, il faut les presser et les cerner de toutes parts et enfin les exterminer. Notre position ne nous permet que de faire des vœux pour cette grande opération; toute notre garde nationale est à Saint-Malo et à Rennes et si nous n'avons pu leur opposer qu'une faible résistance, nous jurons qu'elle a été proportionnée à nos moyens et que c'a été celle du courage et des vrais républicains.

« Le général Peyre se dispose à se porter à Avranches avec une force suffisante pour balayer les restes impurs de cette espèce d'armée, nous saisissons cette occasion pour aller replanter l'arbre chéri de notre liberté, reprendre nos fonctions et solliciter de la Convention nationale l'autorisation de poursuivre

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 820.